

**RAPPORTS DU  
COMMISSAIRE AUX COMPTES**

***MAISON DE  
L'HABITAT***

**31 décembre 2007**

**MAISON DE L'HABITAT  
ASSOCIATION**

**SIEGE SOCIAL : 16 rue Jeanne d'Arc - 45000 ORLEANS**

**SIRET : 453 859 019 00011**

**\*:\*:\*:\*:\***

**SOMMAIRE**

**RAPPORT GENERAL**

**COMPTES ANNUELS**

**RAPPORT SPECIAL**

-----

**MAISON DE L'HABITAT****ASSOCIATION****SIEGE SOCIAL : 16 rue Jeanne d'Arc - 45000 ORLEANS****SIRET : 453 859 019 00011**

\*\*\*\*\*

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES****Exercice clos le 31 décembre 2007**

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association MAISON DE L'HABITAT, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalie significative. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans les comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

## **II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons été conduits à examiner le rattachement à l'exercice comptable des subventions perçues par l'Association.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Orléans, le 10 avril 2008

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

ORCOM SCC



E. COLLET

Associée Responsable Technique

# Bilan Simplifié

Association Maison de l'Habitat

Période du 01/01/07 au 31/12/07  
Edition du 28/02/08

ACTIF	Montant brut	Dépréciation	Montant net	Exercice précédent
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	23 308	17 543	5 766	10 132
Immobilisations corporelles	23 625	17 388	6 237	11 406
Immobilisations financières				
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>46 933</b>	<b>34 931</b>	<b>12 003</b>	<b>21 538</b>

Stocks de mat. premières et approv.				
Stocks de marchandises				
Avances et acompt. versés sur comm.				
Créances clients et comptes rattachés	4 269		4 269	2 553
Autres créances	5 800		5 800	34 300
Valeurs mobilières de placement	30 000		30 000	30 000
Banques, CCP et autres	45 880		45 880	17 956
Charges constatées d'avance	1 407		1 407	845
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>87 357</b>		<b>87 357</b>	<b>85 654</b>

<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>134 290</b>	<b>34 931</b>	<b>99 359</b>	<b>107 192</b>
----------------------	----------------	---------------	---------------	----------------

PASSIF	Montant net	Exercice précédent
Capital social ou individuel	23 018	23 918
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves réglementées		
Autres réserves	35 362	35 362
Report à nouveau	(8 876)	(8 425)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	10 974	(450)
Provisions réglementées	4 352	8 322
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>64 830</b>	<b>58 726</b>

<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
---	--	--

Emprunts et dettes assimilées		174
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	5 072	4 590
Autres dettes	23 457	20 875
Produits constatés d'avance	6 000	22 826
<b>DETTES</b>	<b>34 529</b>	<b>48 465</b>

<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>99 359</b>	<b>107 192</b>
----------------------	---------------	----------------

# Compte de Résultat Simplifié

Association Maison de l'Habitat

Période du 01/01/07 au 31/12/07  
Edition du 28/02/08

RÉSULTAT COMPTABLE	Export	Montant	Exercice précédent
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de services		12 942	2 553
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation reçues		191 830	168 379
Autres produits		15 405	7 506
<b>PRODUIT D'EXPLOITATION</b>		<b>220 178</b>	<b>178 439</b>
Achat de marchandises [y compris droits de douane]			
Variation de stock de marchandises			
Achats de matières premières et approvisionnements			
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]			
Autres charges externes		40 906	39 189
Impôts, taxes et versements assimilés		3 826	2 612
Rémunérations du personnel		121 396	97 120
Charges sociales		38 409	32 444
Dotations aux amortissements		9 535	9 343
Dotations aux provisions			
Autres charges			0
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>214 074</b>	<b>180 708</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>6 104</b>	<b>(2 269)</b>
Produits financiers		1 066	869
Produits exceptionnels		4 015	3 970
Charges financières			8
Charges exceptionnelles			2 893
Impôts sur les bénéfices		- 212	118
<b>BÉNÉFICE OU PERTE</b>		<b>10 974</b>	<b>(450)</b>
RÉSULTAT FISCAL		Réintégrations	Déductions
Rémunérations et avantages personnels non déductibles			
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles			
Provisions non déductibles			
Impôts et taxes non déductibles			
Réintégrations diverses			
Abattement sur le bénéfice			
Déductions diverses			
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b>			<b>10 974</b>
Déficit de l'exercice reporté en arrière			
Déficit antérieurs reportables			
<b>RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b>			<b>10 974</b>

# Annexe

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2007 dont le total est de 99 359 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total est de 225 259 euros et dégageant un excédent de 10 974 euros.

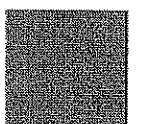
L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 31 décembre 2007.

Les notes et les tableaux, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Fait à Orléans  
Le 28 février 2008

# Annexe



(code du commerce – articles L.123-13, L.123-14 et L.123-17 – Décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983 – articles 7, 21, 24, début, 24-1°, 24-2° et 24-3°)

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation (assurée si délivrance par les autorités publiques de subventions d'un montant au moins égal à celui attribué au cours des exercices précédents)
- indépendance des exercices
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

**Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :**

**1°) – Immobilisations corporelles.**

Le recensement des actifs immobilisés n'a fait apparaître aucun élément décomposable.

L'Association applique les mesures de simplification définies pour les entités ne dépassant pas deux des trois critères suivants :

Total bilan	:	3 650 000 €
Chiffre d'affaires	:	7 300 000 €
Effectif	:	50

L'Association a retenue comme durée d'amortissement, la durée d'usage pour l'amortissement des actifs non décomposables.

Conformément aux dispositions applicables aux PME, les durées d'usage antérieures ont été maintenues pour le calcul des amortissements des immobilisations non décomposables.

**2°) – Créances et Dettes**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



### 3 ) - autres informations

□ Apports en nature :

L'Association a bénéficié, au moment de sa constitution, de la part de l'Agglo des apports en nature suivants :

- Logiciel d'enregistrement des demandes de logements sociaux d'une valeur de 21 830 € - apport sans droit de reprise
- Système de sécurité d'une valeur de 4 500 € - apport avec droit de reprise.

Les biens apportés à l'Association étant enregistrés à l'actif du bilan ils font l'objet d'un amortissement comptabilisé conformément au plan comptable général.

Toutefois, pour le bien apporté avec droit de reprise (le bien ne devant pas être renouvelé par l'Association), la contrepartie de la valeur d'apport inscrite en fonds associatifs avec droit de reprise est diminuée pour un montant égal à celui des amortissements par le crédit du compte 75 « autres produits de gestion courante ».

□ Contributions volontaires :

L'association bénéficie de la part de l'Agglo de la mise à disposition à titre gratuit de locaux d'une superficie d'environ 194 m2 situés 16, rue Jeanne d'Arc à Orléans (valeur locative 37 600 €).

□ Rémunération globale des trois plus hauts cadres dirigeants :

Rémunération	:	43 786 €
Avantages en nature	:	néant

# Immobilisations - Amortissements

Association Maison de l'Habitat

Période du 01/01/07 au 31/12/07

Edition du 28/02/08

IMMOBILISATIONS	Montant début exercice	Augmentations acquisitions	Diminutions cessions	Montant fin exercice
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	23 308			23 308
Terrains				
Constructions				
Inst. techniques et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers	5 688			5 688
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	17 937			17 937
Immobilisations financières				
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>46 933</b>			<b>46 933</b>

AMORTISSEMENTS	Montant début exercice	Augmentations acquisitions	Diminutions cessions	Montant fin exercice
Immobilisations incorporelles	13 177	4 366		17 543
Terrains				
Constructions				
Inst. techniques et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers	2 793	1 070		3 863
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	9 425	4 099		13 525
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>25 395</b>	<b>9 535</b>		<b>34 931</b>

# Produits à Recevoir

Association Maison de l'Habitat

Période du 01/01/07 au 31/12/07  
Edition du 28/02/08

<b>MONTANT DES PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN</b>	<b>Montant</b>
<b>Immobilisations financières</b>	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
<b>Créances</b>	
Créances clients et comptes rattachés	4 269
Personnel	
Organismes sociaux	
État	5 800
Divers, produits à recevoir	
Autres créances	
<b>Valeurs Mobilières de Placement</b>	
<b>Disponibilités</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>10 069</b>

# Charges à Payer

Association Maison de l'Habitat

Période du 01/01/07 au 31/12/07

Edition du 28/02/08

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 072
Dettes fiscales et sociales	7 140
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
<b>TOTAL</b>	<b>12 212</b>

# Charges et Produits Constatés d'Avance

Association Maison de l'Habitat

Période du 01/01/07 au 31/12/07

Edition du 28/02/08

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	1 407	(6 000)
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
<b>TOTAL</b>	<b>1 407</b>	<b>(6 000)</b>

**MAISON DE L'HABITAT**

**ASSOCIATION**

**SIEGE SOCIAL : 16 rue Jeanne d'Arc - 45000 ORLEANS**

**SIRET : 453 859 019 00011**

**\*.\*.\*.\*.\***

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**Exercice clos le 31 décembre 2007**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention nouvelle visée à l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Fait à Orléans, le 10 avril 2008

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

ORCOM SCC

E. COLLET

Associée Responsable Technique